



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### *Secrétariat général*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours  
et examens professionnels

## **Fiche à l'usage des stagiaires**

### **Préparation aux épreuves écrites du concours interne de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2017**

#### **CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

Fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la [loi n°86-33 du 9 janvier 1986](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

#### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

La première épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif aux missions du ministère chargé de l'équipement et des transports dans les domaines de la circulation et de la sécurité routières.

Cette épreuve est destinée à vérifier la capacité du candidat à comprendre les textes administratifs et professionnels, à les exploiter et à élaborer des propositions, ainsi que son aptitude à la rédaction. (Durée de l'épreuve : 4h00 ; coefficient : 2)

#### **2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION**

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : [www.inserr.fr](http://www.inserr.fr), onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPCSR ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR

### **3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : [gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr) jusqu'au **vendredi 16 septembre 2016, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Une préparation de deux journées à l'épreuve orale est proposée en option aux candidats affectés en administration centrale ou en Ile-de-France sur ce même document (sous réserve d'admissibilité). Pour les agents en poste dans les services déconcentrés en province, la préparation à l'oral sera organisée localement.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.**

### **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours, objet de la préparation.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

### **5 – FINANCEMENT**

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

### **6 – OBSERVATIONS**

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

#### ***Dates prévisionnelles du concours interne***

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 4 octobre 2016**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **jeudi 3 novembre 2016**

Date prévisionnelle des épreuves écrites d'admissibilité : **mercredi 11 janvier 2017**